



REGLEMENT INTERIEUR

SECTION QI GONG

ARTICLE 1.

Les adhérents de la section QI GONG s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur du Club Sportif et Artistique de la Défense ainsi que de la salle de garderie situé au RDC dans le bâtiment FENDIS.

ARTICLE 2.

Les cours de QI GONG sont dispensés dans la salle de garderie de l'Ecole du Génie situé dans le bâtiment FENDIS au RDC, sauf pendant les vacances scolaires. Les jours, horaires et animatrices sont :

- le lundi de 15h à 16h15 avec Catherine
- le mardi de 18h à 19h30 avec Nathalie
- le mercredi de 18h à 19h30 avec Marie

ARTICLE 3.

La tenue est libre, de préférence souple et confortable. Il est conseillé de prévoir une serviette et/ou petite couverture, un tapis pour la relaxation.

ARTICLE 4.

Chaque adhérent signe la feuille d'émargement en début ou fin de cours.